



Angers, le 5 Mars 09

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avant-projet de loi sur les droits des beaux parents: L'UDAF 49 réclame la consultation du haut conseil de la famille!

l'Union Départementale des Associations Familiales s'oppose à la proposition de Madame Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat à la famille, qui propose d'intégrer dans son avant-projet de loi sur le statut du tiers la situation des enfants qui vivent «dans un foyer composé de deux adultes du même sexe»

L'UDAF 49 ne peut accepter que l'on reconnaisse l'homoparentalité et l'adoption par les couples homosexuels de façon détournée, en le glissant dans une loi sur le statut du beau-parent. Les enjeux pour les enfants comme pour les parents sont suffisamment conséquents pour que la question soit plus largement débattue.

L'UDAF 49 considère que ces sujets doivent être traités d'abord par le Haut Conseil de la Famille.

A propos de l'UDAF 49

L'Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire a pour mission de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles du département. Elle s'appuie sur le département, sur près de 30 000 familles adhérentes, issues des 246 associations familiales locales (associations fédérées en 15 mouvements familiaux).

Depuis l'ordonnance du 3 mars 1945, l'UDAF est habilitée à :

- Défendre les intérêts matériels et moraux des familles
- Donner son avis aux pouvoirs publics et proposer toutes mesures et actions conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- Représenter officiellement toutes les familles françaises et étrangères du département en désignant ou proposant des représentants des familles aux conseils, organismes et assemblées institués par l'Etat, le département, la commune

4, Avenue Patton – B.P. 90326 49003 ANGERS-CEDEX 01

☎ : 02.41.36.51.00 - 📠 : 02.41.36.51.01